



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 30 juin 2023 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant exécution de l'article L1533-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux modalités d'adhésion, aux règles de fonctionnement et au financement du service de médiation intercommunale de la Région wallonne', portant le numéro 73.980/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 16 août 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.